

Régie Malouine de l'eau



Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2013
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2013

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	7
■	LE PRIX DE L'EAU TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2004.....	9
■	RECETTES D'EXPLOITATION	10
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	11
■	QUALITE DE L'EAU	11
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	11
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	12
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	14
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	15
■	CONTINUTE DU SERVICE	15
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES	16
■	TAUX D'IMPAYES.....	16
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	17
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE	17
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	17
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	17
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	17
■	AMORTISSEMENTS REALISES	18
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS.....	18
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	19
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	19
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	19

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Depuis le 1er avril 2012, la Régie Malouine de l'Eau assure la gestion et la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de la commune de SAINT-MALO.

A noter que le passage d'un affermage à une régie et le changement de périmètre d'intervention en 2012 ont entraîné quelques difficultés pour la consolidation des données de l'année 2012. Ainsi, certaines données sont estimées d'autres absentes.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

48 100 habitants

Population en vigueur en 2013 (données Insee 2010 - Décret n° 2012-1479 du 27 décembre 2012) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

Cette régie prend la suite d'un contrat qui s'est achevé pendant l'exercice 2012. Le service était exploité en affermage. Le délégataire était la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} avril 1985. Il a pris fin le 31 mars 2012.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La commune prend en charge :

Gestion du service	Gestion administrative, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, garantie de continuité du service, relève des compteurs, démarche technique
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, suivi des encaissements et des impayés, suivi comptable, traitement des doléances client
Qualité de l'eau	Suivi de la qualité distribué
Mise en service	Des branchements
Entretien	Des branchements, des canalisations des compteurs, des ouvrages et du génie civil.
Renouvellement	Des branchements, des canalisations des compteurs et du génie civil

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observation
d'Import-export	SIE DE BEAUFORT				Préparation d'une nouvelle convention en 2013-2014

■ RESSOURCES EN EAU

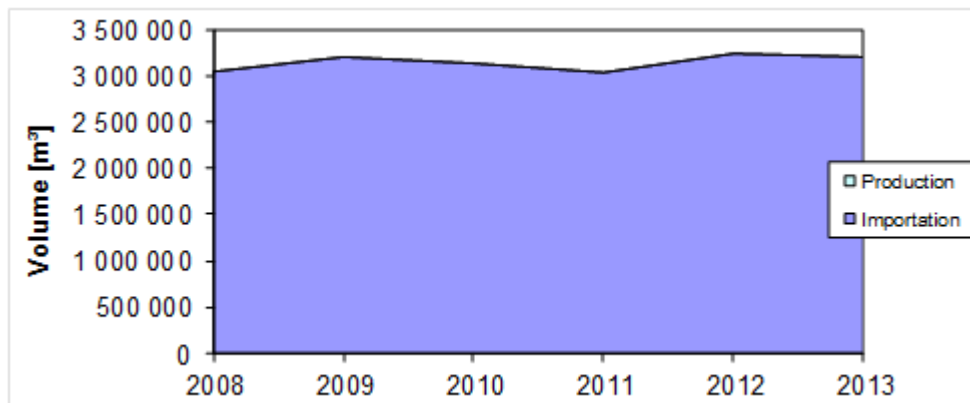
- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2012 [m³]	Importé en 2013 [m³]	Variation
SIE DE BEAUFORT	3 244 681	3 208 871	-1,10 %
Total import [m³]	3 244 681	3 208 871	-1,10 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2012	2013	Variation	Part 2013
Ressources propres				
Importations	3 244 681	3 208 871	-1,10 %	100%
Total général	3 244 681	3 208 871	-1,10 %	100%

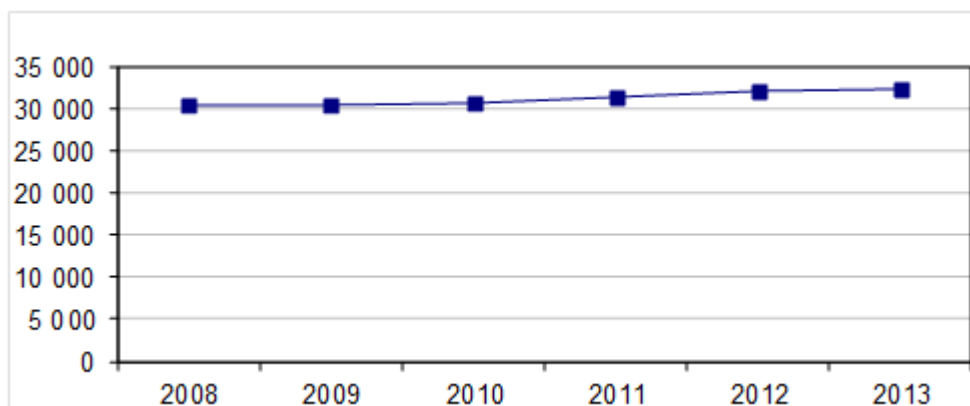
- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2012	2013	Variation
Nombre total d'abonnés	32 199	32 384	+0,57 %

- *Evolution du nombre total d'abonnés*



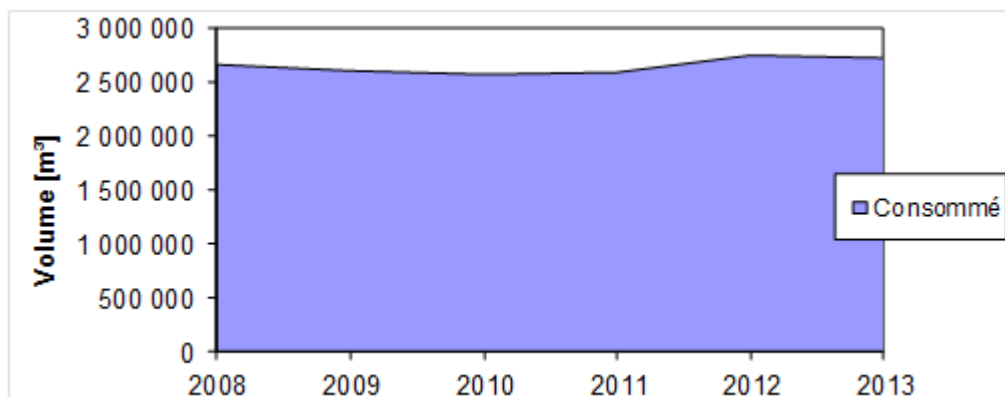
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2012	2013	Variation
Volume produit			
Volume importé	3 244 681	3 208 871	-1,10 %
Volume exporté	- 8 606	- 9 463	+9,96 %
Volume mis en distribution	3 236 075	3 199 408	-1,13 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	2 754 165	2 729 620	-0,89 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	2 754 165	2 729 620	-0,89 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **84 m³ par an**. Elle était de 86 m³ en 2012.

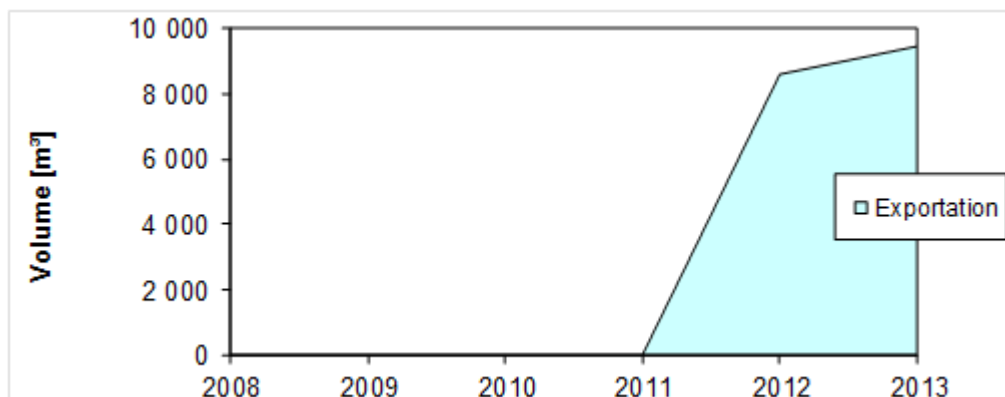
● Evolution des volumes vendus aux abonnés



● Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2012 [m³]	Exporté en 2013 [m³]	Variation
SIE DE BEAUFORT	8 606	9 463	+9,96 %
Volume total exporté	- 8 606	- 9 463	+9,96 %

● Evolution des volumes exportés



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2012	2013	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	311,9	312,0	+0,03 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
21 décembre 2012	Tarifs de la Régie Malouine de l'Eau 2013
16 octobre 2013	Tarifs de la Régie Malouine de l'Eau 2014

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2014 :
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 15 € HT.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014
Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3100

■ LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	155,00	110,00	-29,03 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,56	0,30	-46,43 %
	N° 2 (31 à 60 m ³)	0,56	0,60	+7,14 %
	N° 3 (61 à 120 m ³)	0,56	0,90	+60,71 %
	N° 4 (121 à 1 000 m ³)	1,92	1,20	-37,50 %
	N° 5 (1 001 à 6 000 m ³)	1,92	1,30	-32,29 %
	N° 6 (6 001 à 24 000 m ³)	1,60	1,40	-12,50 %
	N° 7 (au-delà de 24 000 m ³)	1,28	1,40	+9,38 %
Redevances et taxes				
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,16	0,16	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,034	0,043	+26,47 %
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,31	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

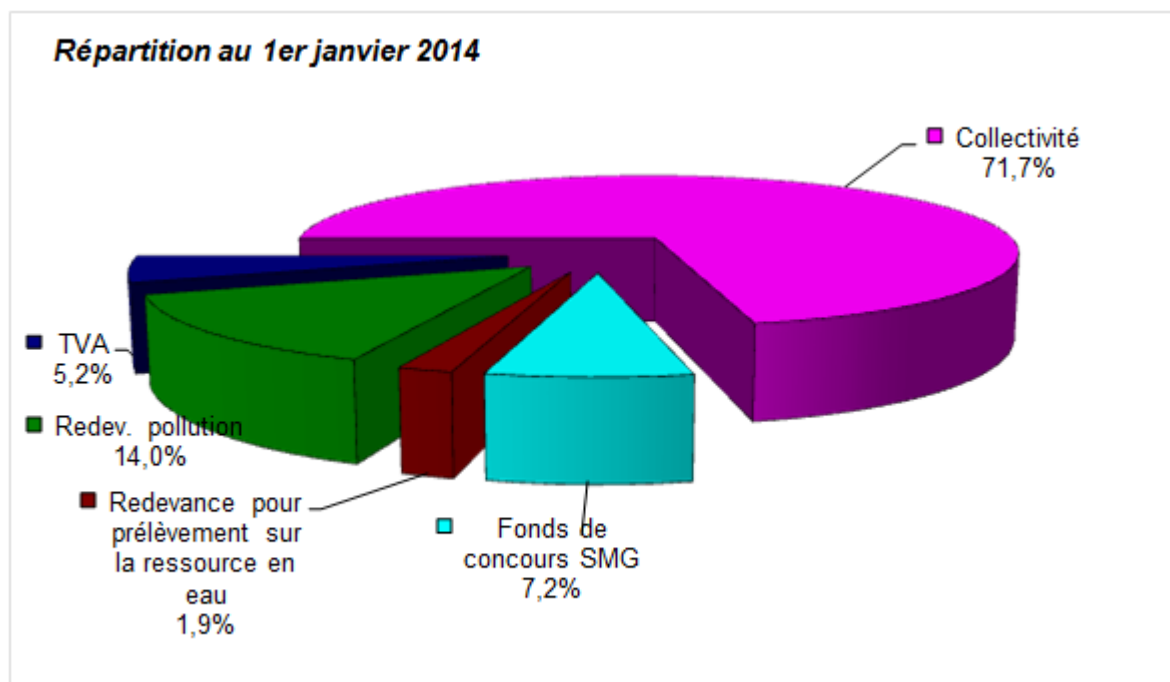
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Collectivité	222,20	191,00	-14,04 %
Fonds de concours SMG	19,20	19,20	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,08	5,16	+26,47 %
Redevance de pollution domestique	37,20	37,20	0,00 %
TVA	15,55	13,89	-10,68 %
Total [€ TTC]	298,23	266,45	-10,66 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-14,04 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

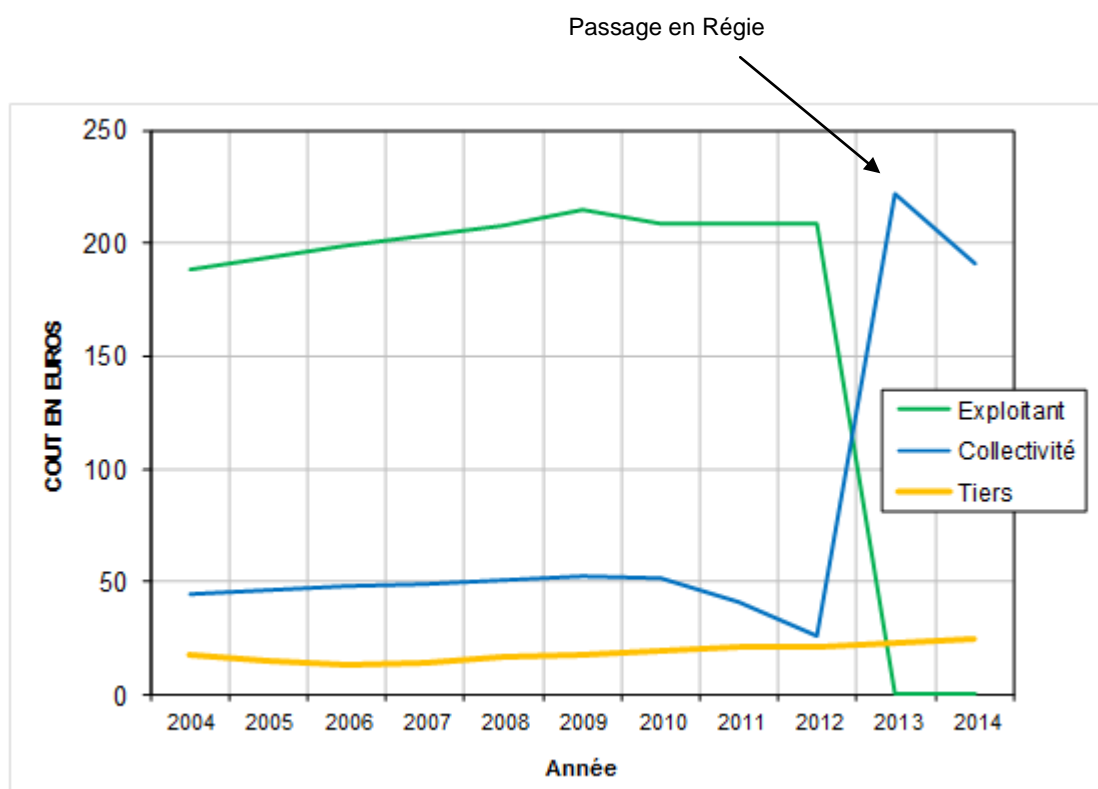
2,22 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2004

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2004	188,21	44,58	17,68	250,47
2005	193,67	46,28	15,12	255,07
2006	199,14	47,95	13,08	260,17
2007	203,17	49,18	13,92	266,27
2008	208,12	50,71	17,04	275,87
2009	214,65	52,72	17,40	284,77
2010	208,99	51,18	18,96	279,13
2011	208,99	40,94	21,36	271,29
2012	208,99	25,90	20,88	255,77
2013	0	222,20	23,28	245,48
2014	0	191,00	24,36	215,36



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a diminué de **-14,02 %** depuis le début 2004 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2004-2014	-100% %	+328,44%	+37,78%	-14,02%

Commentaire : le passage du service d'eau potable de la commune de St Malo en Régie au 1^{er} avril 2012, avec l'intégration de la partie rurale dans son périmètre d'activité, explique ces évolutions importantes pour les parts « Exploitant » et « Collectivité ».

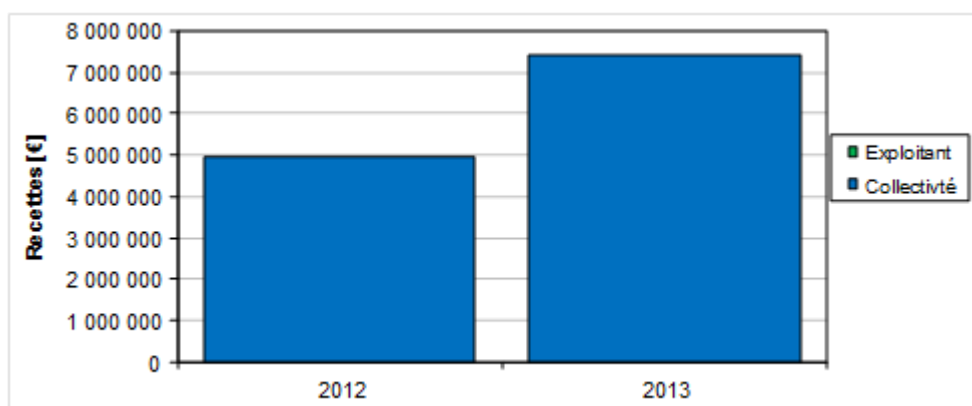
■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2012	2013	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	5 411 017,70 €	7 424 878,23 €	+37,22 %
dont abonnements	3 926 883,61 €	5 255 163,08 €	+33,83 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-479 799,73 €*	-7 544,12 €	
Recettes de volume exporté	13 511,59 €	15 440,47 €	+14,28 %

Total recettes de vente d'eau	4 944 729,56 €	7 432 774,58 €	+50,31 %
-------------------------------	----------------	----------------	----------

*Régularisation des comptes avec l'ancien fermier entre janvier et mars 2012



Les données 2012 concernent uniquement les 9 mois d'existence de la RME

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	99	100 %	
Conformité physico-chimique	99	100 %	

Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS)

L'eau distribuée au cours de l'année 2013 a été de bonne qualité microbiologique. Hormis le dépassement de limite cité ci-dessus, elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI St Malo secteur 1 (St Malo)	13,1 [<2 – 23,7]	<seuil de détection	-
UDI St Malo secteur 2 (Rotheneuf et intra-muros)	10,1 [<2 – 20,6]	Traces	-
UDI St Malo secteur 3 (Sillon et Rocabey)	12,0 [<2 – 22,5]	Traces	-

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Import d'eau traitée depuis SIE DE BEAUFORT

➔	80%	L'import du SIE de Beaufort est un mélange d'eau qui vient des usines du SIE de Beaufort (Usines de Beaufort et de St Ideuc), de l'import du SM Arguenon-Penthièvre (usine de la Ville-Hatte) et de l'import du SMP de la Côte d'Emeraude (Usine de Bois-Joli). Pour cet import, un indice de 80% est admis	80%
---	-----	---	-----

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, <small>calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</small>	
Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

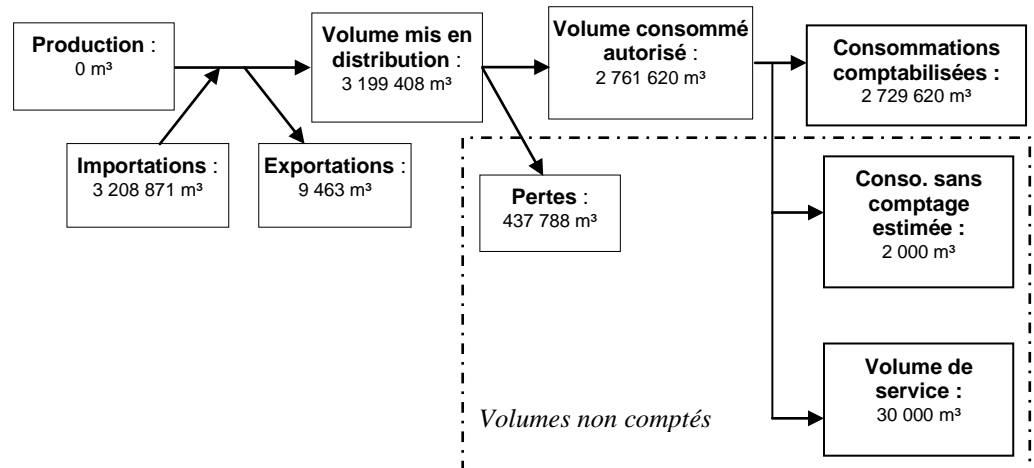
- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	4
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	1 à 5 points sous conditions (1)	4
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	108

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 2 000 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 30 000 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2009	2010	2011	2012	2013
Rendement du réseau de distribution [%]	83,4 %	83,8 %	87,1 %	86,3 %	86,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	6,59	6,18	4,88	4,23	4,13

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	5,87	5,61	4,31	3,91	3,84

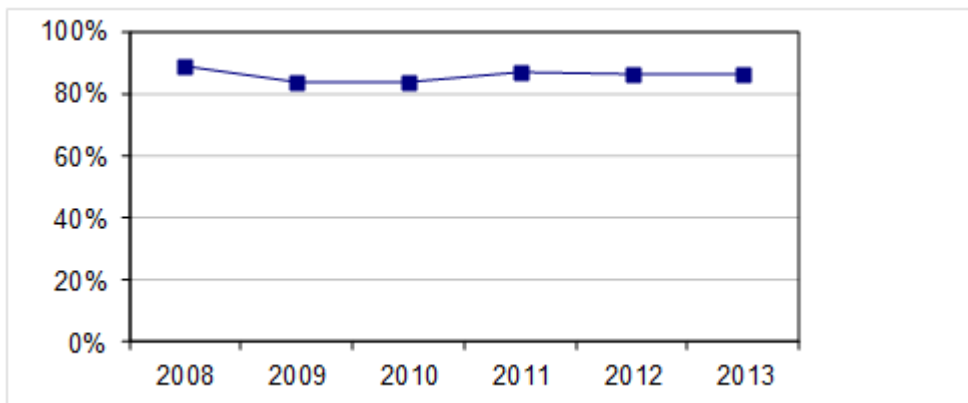
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

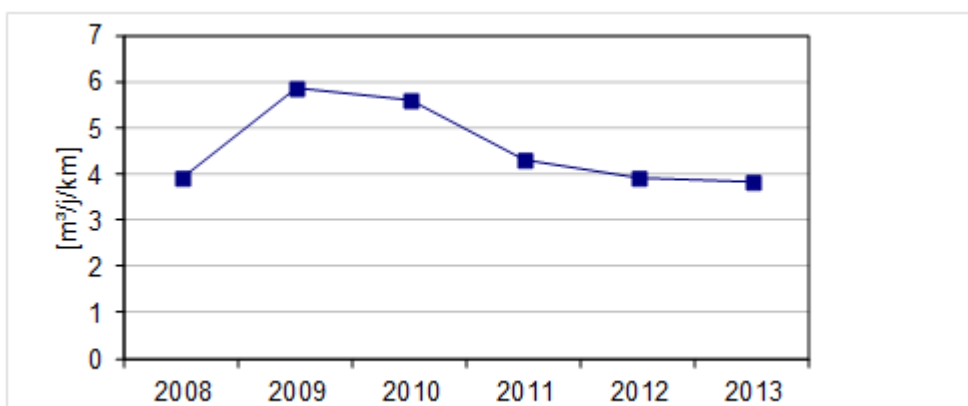
	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	29,5	28,9	29,0	24,6	24,3
Seuil de rendement [%]	70,9 %	70,8 %	70,8 %	69,9 %	69,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2009	2010	2011	2012	2013
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	4,655	3,094	3,395	1,099	5,883
% de renouvellement du réseau	1,87%	1,24%	1,36%	0,35%	1,88%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 1,16 %**.

Le linéaire total renouvelé depuis 5 ans est de 18,126 km.

■ CONTINUITÉ DU SERVICE

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte

Nombre de coupures concernées = 20

	2009	2010	2011	2012	2013
Taux d'occurrence des interruptions de service	1,6	1,9	0,6	0,6	0,6

■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La société s'est engagée sur un délai maximal de 5 j pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de respect du délai	NC	100 %	100 %	100 %	100%

■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2009	2010	2011	2012*	2013*
Taux d'impayés	0,1 %	0,0 %	NC	NC	2,75%

* Valeur non significative car les relances n'ont commencées qu'en janvier 2013.

■ TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de réclamations global	0,3	0,2	0,2	0,3	0,8
nombre de réclamations reçues par l'exploitant	8	7	7	8	0
nombre de réclamations reçues par la collectivité					27*

*ce nombre comprend les demandes de dégrèvements

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions du budget général
Travaux réseaux et branchements	1 408 317 €		

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2013 est de 16 313.

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2012	2013
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	139	537
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1286	749
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	7,90 %	5 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2012	2013
Encours de la dette au 31 décembre	726 702,24 €	648 203,29 €
Remboursements au cours de l'exercice	115 046,00 €	163 873,00 €
dont en intérêts		
dont en capital		

* La RME n'a pas contracté d'emprunts mais rembourse à la ville les annuités de trois emprunts d'équilibres.

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2013
Durée d'extinction de la dette	0.28 an

* La RME n'a pas contracté d'emprunts mais rembourse à la ville les annuités de trois emprunts d'équilibres.

■ **AMORTISSEMENTS REALISES**

	2012	2013
Montant de la dotation aux amortissements	NC	261 542,23 €

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS**

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions du budget général
Renouvellement installations techniques (Lorette Croix Desille)	40 000 €		
Renouvellement des réseaux	1 463 000 €		
Extension réseau AEP	36 000 €		
Remplacement des branchements au plomb	309 000 €		

Dans le cadre de travaux sur le réseau, des compteurs de sectorisation vont être installés. Ces derniers feront l'objet d'une aide de la part de l'Agence de l'Eau. De même, les travaux réalisés dans le cadre de la défense incendie sont facturés à la ville de St Malo.

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2012	2013
montants des abandons de créance	0,00€	0,00€
dont part délégataire		
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00€	0,00€
dont part délégataire		
dont part collectivité		

*la RME a voté un montant de 3000€ en 2013, en attente d'une signature, avec les organismes sociaux, d'une convention qui définira les modalités de mise en place du Fonds de Solidarité Logement.

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2012	2013
	-	-